

LES NEGOCIATIONS FRANCO-TURQUES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 1er juillet. — Les négociations franco-turques sont parvenues à l'aboutissement des entretiens...

Par ailleurs, tout sera fait du côté nationaliste pour éviter, désormais, que les bâtiments anglais ne soient touchés...

Cette déclaration relative à la collaboration franco-turco-aryenne fixant notamment les questions de frontières et de bon voisinage entre la République turque et le territoire sous mandat français.

Cette déclaration a pour but d'établir entre la Turquie, la Syrie et la puissance mandataire un statut, en attendant la conclusion d'un traité.

Le ministre a fait à la presse, la déclaration suivante : « La France et la Turquie ne peuvent que se féliciter de l'heureux résultat des négociations qu'elles poursuivent depuis le mois de janvier. »

Un accord militaire définit les conditions dans lesquelles la France et la Turquie auront à exercer la garantie qu'elles ont conjointement assumée.

Une convention a été signée en vue de la régularisation des échanges frontaliers et du bon voisinage entre la Turquie et la France.

Une épreuve décisive pour l'amitié franco-turque. M. Suid Dava, prenant à son tour la parole, après avoir rendu hommage à la bonne volonté de M. Bonnet et à l'action de M. Daladier, a déclaré :

« L'affaire du sandjak a vraiment constitué une épreuve décisive pour l'amitié franco-turque. Celle-ci en sort non seulement intacte, mais plus renforcée que jamais. »

EN AUTRICHE

Un règlement est intervenu entre l'Angleterre et l'Allemagne sur la question de la dette autrichienne.

Londres, 1er juillet. — Le chancelier de l'Échiquier a annoncé à la Chambre des Communes que les négociations financières anglo-allemandes au sujet de la dette autrichienne avaient abouti à un règlement.

Le gouvernement allemand rembourse au gouvernement britannique toutes les sommes en sterling provenant des exportations allemandes et ayant à leur bord le radio Barlier, le mécanicien Carrey, le commandant Dagnaux, directeur de la régie Air-Afrique, parti de Paris vendredi dernier, pour une tournée d'inspection avec trois passagers, a fait un atterrissage forcé en pleine brousse entre Port-Archambault et Bangui.

Le journaliste français et sa femme ont été relâchés au bout de deux heures, après avoir été fouillés et longuement interrogés.

On sait que Berline récemment était arrivée à Paris récemment à un journaliste anglais et à sa femme qui furent relâchés au bout de quelques heures, tandis que le photographe allemand qui les accompagnait est encore enaujourd'hui en prison.

On annonce la mort de M. Somerville, député conservateur, qui représentait la circonscription de Willstead (faubourg de Londres).

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Par ailleurs, tout sera fait du côté nationaliste pour éviter, désormais, que les bâtiments anglais ne soient touchés, mais Burgos maintient son droit de bombarder les objectifs militaires.

Cette proposition avait été formulée pour la première fois le 11 juin. Il semble que le choix d'Almería soit justifié par les autorités nationalistes, par le fait que les autres ports gouvernementaux n'ont pas de pontons utilisables pour le trafic anglais.

En ce qui concerne la Catalogne, on ferait valoir à Burgos qu'elle garde la latitude de s'approvisionner en marchandises licites par la frontière française.

Mais, si se confirme que le général Franco se dit disposé à prévenir les bombardements des navires anglais, ce qui créerait une atmosphère favorable à la continuation des pourparlers avec Burgos.

A Rome, on suggère une collaboration des quatre puissances pour le règlement de l'affaire espagnole.

Rome, 1er juillet. — La situation internationale est jugée avec quelque optimisme, à Rome, à la suite de l'adoption du plan britannique par le Comité de non-intervention de Londres.

On voit un élément de détente générale dans l'accueil réservé en Angleterre à la proposition du général Franco. Il y a lieu de relever que pour la première fois depuis la suspension des conversations franco-italiennes de Rome, on fait de nouveau allusion, dans les milieux politiques romains, à la possibilité d'une collaboration des quatre puissances.

Le bombardement de Badalona, jeudi, a, par ailleurs, fait 90 victimes et une centaine de blessés.

JACQUES CORREZE secrétaire de M. Eugène Deloncle a été arrêté

Paris, 1er juillet. — Jacques Correze, dit « La Boche », décorateur dans un magasin de la rue de Rivoli, né le 12 février 1912, à Auxerre, a été arrêté vendredi matin.

Il avait fait partie du conseil privé d'Eugène Deloncle, avec Métenier et Jacques Filhol. Il exerçait aussi auprès du chef du C.S.A.R., la fonction de secrétaire particulier. Son nom a été cité dans tous les témoignages recueillis depuis le début de l'affaire.

C'est lui qui faisait prêter serment au Comité secret d'action révolutionnaire et organisait les dépôts d'armes. L'arrestation a été opérée dans un hôtel, 34, avenue de Wagram, où Correze était descendu sous le faux nom de Jean Guérin. Il avait des identités multiples et changeait d'hôtel tous les soirs.

Mme Fabre avait chaque fois averti le Parquet. Aussi, des policiers et des gendarmes s'étaient-ils mis en embuscade non loin de l'endroit indiqué. A l'heure dite, un homme, âgé de 30 ans, est venu, se présentant. Il fut aussitôt arrêté.

C'est Louis Galabert, cinquante-neuf ans, adjoint au maire de Montbazin. Il reconnut être l'auteur des lettres anonymes. Conduit au Parquet de Montpellier, Galabert, après interrogatoire, a été écroué pour tentative de chantage.

Galabert n'était pas à son coup d'essai, car plusieurs habitants de Montbazin ont affirmé avoir reçu des lettres anonymes semblables, mais ils n'en avaient pas tenu compte.

UNE VISITE DU CUIRASSÉ « DUNKERQUE » LE SAMEDI 2 JUILLET. Réduction de 50 %. A l'occasion de la venue en rade de Dunkerque, du cuirassé « Dunkerque », le 2 juillet, le S.N.C.F. (société nationale des chemins de fer français), délivrera, à plus de billets individuels comportant une réduction de 50 % valable le samedi au départ de toutes les gares, stations et haltes situées sur et à l'intérieur du territoire délimité ci-dessous : Lezard, Tergnier, Chaulnes, Amiens, Abbeville, Boulogne, pour permettre de satisfaire les nombreuses demandes des personnes devant visiter ce cuirassé.

La dernière série des décrets-lois du quatrième « train »

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Devant la mairie, le cortège s'arrêta quelques instants pour permettre à la foule de pénétrer dans l'église. Puis le char fut placé sur le parvis tandis que se poursuivait l'offrande des fleurs.

A 19 h. 15, la messe fut célébrée par M. le chanoine Agnès, doyen de la paroisse, devant une assistance très nombreuse et recueillie. L'allocution fut prononcée par le R. P. Ranson.

Après avoir stationné de 10 h. à 10 h. 30 devant le sanctuaire, le char reprit sa route vers la grotte de Mont-en-Barroul où se déroula une manifestation de piété unanime.

La police des étrangers. L'article 1er de l'article 10 du décret du 2 mai 1938 est remplacé par la disposition suivante : « Les étrangers pour lesquels il est créé dans les cadres de la Sécurité nationale (police spéciale et mobile) les emplois suivants : quarante commissaires de police ; cent vingt inspecteurs-officiers de police judiciaire ; quatre-vingt-quatre inspecteurs. »

La loi relative à la découverte. L'article 1er de l'article 10 du décret du 2 mai 1938 est remplacé par la disposition suivante : « Les crédits affectés au budget de l'Etat dans une limite totale de 300 millions de francs et d'après les conditions de la loi du 20 juillet 1932 ou de la loi du 22 juillet 1932, suivant qu'il s'agit d'avances prêtées à moyen terme ou d'avances pour prêts à long terme. »

Un arrêté pour la déduction des frais professionnels. Le Journal Officiel a publié un arrêté fixant le montant des frais professionnels à déduire de la rémunération globale des travailleurs indépendants de l'industrie, du commerce et des professions libérales des départements de l'Aisne, du Nord et de la Somme.

Un adjoint au maire d'une commune de l'Hérault voulait jouer au gangster. Montpellier, 1er juillet. — Mme Fernande Fabre, soixante-cinq ans, propriétaire à Montbazin (Hérault), était depuis quelques jours l'objet d'un étrange et mystérieux chantage.

Trois lettres anonymes lui avaient ordonné de mettre un billet de mille francs dans une enveloppe et de déposer celle-ci à un endroit déterminé, faute de quoi des représailles seraient exercées sur son petit-fils, âgé de 3 ans, résidant à Cannes.

L'heure et le lieu du dépôt étaient précisés : entre 21 et 22 heures, sur le mur de clôture du jardin et un signe d'acquiescement, une échappe noire de nuit être suspendue au préalable à une fenêtre de la maison.

Mme Fabre avait chaque fois averti le Parquet. Aussi, des policiers et des gendarmes s'étaient-ils mis en embuscade non loin de l'endroit indiqué. A l'heure dite, un homme, âgé de 30 ans, est venu, se présentant. Il fut aussitôt arrêté.

C'est Louis Galabert, cinquante-neuf ans, adjoint au maire de Montbazin. Il reconnut être l'auteur des lettres anonymes. Conduit au Parquet de Montpellier, Galabert, après interrogatoire, a été écroué pour tentative de chantage.

Galabert n'était pas à son coup d'essai, car plusieurs habitants de Montbazin ont affirmé avoir reçu des lettres anonymes semblables, mais ils n'en avaient pas tenu compte.

Des pourparlers difficiles... et tardifs. Notre ville aura donc eu intérêt le honneur de voir passer le cuirassé « Dunkerque » de Dunkerque à Paris, le long des quais de la rive droite, le long desquels l'attendait une foule enthousiaste.

Toutefois, les membres du comité d'initiative de l'organisation du passage du Char de Notre-Dame dans les villes et villages du Nord, avaient essayé d'arracher à une administration municipale, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas très coopérative, une autorisation... qui n'a pu être obtenue.

Mieux, ou pire, si l'on veut, la réponse au plus tard, le cuirassé ne fut donc qu'à la fin de l'après-midi. «... C'est ainsi que, seule entre toutes les villes du Nord, Roubaix, par la faute d'un sotterisme, qui allait contre les intérêts mêmes de nos concitoyens, ne put recevoir dignement celle que les Catholiques nomment la Reine de la Paix. »

LA « VOIE ARDENTE » DANS LE NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Devant la mairie, le cortège s'arrêta quelques instants pour permettre à la foule de pénétrer dans l'église. Puis le char fut placé sur le parvis tandis que se poursuivait l'offrande des fleurs.

A 19 h. 15, la messe fut célébrée par M. le chanoine Agnès, doyen de la paroisse, devant une assistance très nombreuse et recueillie. L'allocution fut prononcée par le R. P. Ranson.

Après avoir stationné de 10 h. à 10 h. 30 devant le sanctuaire, le char reprit sa route vers la grotte de Mont-en-Barroul où se déroula une manifestation de piété unanime.

La police des étrangers. L'article 1er de l'article 10 du décret du 2 mai 1938 est remplacé par la disposition suivante : « Les étrangers pour lesquels il est créé dans les cadres de la Sécurité nationale (police spéciale et mobile) les emplois suivants : quarante commissaires de police ; cent vingt inspecteurs-officiers de police judiciaire ; quatre-vingt-quatre inspecteurs. »

La loi relative à la découverte. L'article 1er de l'article 10 du décret du 2 mai 1938 est remplacé par la disposition suivante : « Les crédits affectés au budget de l'Etat dans une limite totale de 300 millions de francs et d'après les conditions de la loi du 20 juillet 1932 ou de la loi du 22 juillet 1932, suivant qu'il s'agit d'avances prêtées à moyen terme ou d'avances pour prêts à long terme. »

Un arrêté pour la déduction des frais professionnels. Le Journal Officiel a publié un arrêté fixant le montant des frais professionnels à déduire de la rémunération globale des travailleurs indépendants de l'industrie, du commerce et des professions libérales des départements de l'Aisne, du Nord et de la Somme.

Un adjoint au maire d'une commune de l'Hérault voulait jouer au gangster. Montpellier, 1er juillet. — Mme Fernande Fabre, soixante-cinq ans, propriétaire à Montbazin (Hérault), était depuis quelques jours l'objet d'un étrange et mystérieux chantage.

Trois lettres anonymes lui avaient ordonné de mettre un billet de mille francs dans une enveloppe et de déposer celle-ci à un endroit déterminé, faute de quoi des représailles seraient exercées sur son petit-fils, âgé de 3 ans, résidant à Cannes.

L'heure et le lieu du dépôt étaient précisés : entre 21 et 22 heures, sur le mur de clôture du jardin et un signe d'acquiescement, une échappe noire de nuit être suspendue au préalable à une fenêtre de la maison.

Mme Fabre avait chaque fois averti le Parquet. Aussi, des policiers et des gendarmes s'étaient-ils mis en embuscade non loin de l'endroit indiqué. A l'heure dite, un homme, âgé de 30 ans, est venu, se présentant. Il fut aussitôt arrêté.

C'est Louis Galabert, cinquante-neuf ans, adjoint au maire de Montbazin. Il reconnut être l'auteur des lettres anonymes. Conduit au Parquet de Montpellier, Galabert, après interrogatoire, a été écroué pour tentative de chantage.

Galabert n'était pas à son coup d'essai, car plusieurs habitants de Montbazin ont affirmé avoir reçu des lettres anonymes semblables, mais ils n'en avaient pas tenu compte.

Des pourparlers difficiles... et tardifs. Notre ville aura donc eu intérêt le honneur de voir passer le cuirassé « Dunkerque » de Dunkerque à Paris, le long des quais de la rive droite, le long desquels l'attendait une foule enthousiaste.

Toutefois, les membres du comité d'initiative de l'organisation du passage du Char de Notre-Dame dans les villes et villages du Nord, avaient essayé d'arracher à une administration municipale, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas très coopérative, une autorisation... qui n'a pu être obtenue.

Mieux, ou pire, si l'on veut, la réponse au plus tard, le cuirassé ne fut donc qu'à la fin de l'après-midi. «... C'est ainsi que, seule entre toutes les villes du Nord, Roubaix, par la faute d'un sotterisme, qui allait contre les intérêts mêmes de nos concitoyens, ne put recevoir dignement celle que les Catholiques nomment la Reine de la Paix. »

Après la reconstitution du crime de Reckem

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

La reconstitution du crime de Reckem Van Tourhout devant les assises du Brabant belge a été terminée.

DERNIERE HEURE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les nationalistes espagnols ont occupé Bechi. Saragosa, 1er juillet. — D'un des voyages spéciaux de l'Agence Havas — Les troupes nationalistes ont occupé Bechi, à 18 heures.

Les délégués des maires des communes minières du Nord et de l'Est. Paris, 1er juillet. — Une délégué de la commission des mines de l'Association des maires du Nord et de l'Est, composée de MM. le docteur Gilry, maire de Brierly, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, président de la commission; Croenne, secrétaire de la commission; Thibaut, conseiller général, maire d'Anzin, auxquels s'étaient joints MM. Philippe Serre et Georges Isard, députés de Meurthe-et-Moselle, a été reçue vendredi par M. Frossard, ministre des Travaux publics.

Le docteur Gilry a fait part au ministre de l'économie des maires de communes minières à la lecture du décret-loi du 24 mai, augmentant le taux de la redevance des mines et charbons et ne comprenant pas de dispositions équivalentes pour les autres substances minérales, notamment le minerai de fer.

Le ministre a fait remarquer que l'adaptation de la modification du tarif de la redevance communale aux autres substances minérales devait être faite par décret simple après avis du conseil général des mines qui est d'ores et déjà saisi de la question.

M. Croenne a ensuite attiré l'attention sur l'augmentation du paiement plus régulier et plus rapide de la redevance de mines aux communes.

Le docteur Gilry, a enfin demandé que le produit de la redevance soit calculé sur la tonne de minerai de fer extraite et non sur la tonne vendue. Le ministre a répondu qu'il tiendrait compte de ces observations.

Les vœux des congressistes de la Fédération nationale des mutilés, victimes de la guerre et anciens combattants. Alençon, 1er juillet. — La Fédération nationale des mutilés, victimes de la guerre et anciens combattants tient pour la troisième fois son congrès en Normandie et dans la région de la Sarthe. Les assises du Congrès se tiennent à Alençon.

Les vœux suivants ont été adoptés à l'unanimité : 1° Qu'un rapport constant soit établi, dans l'intérêt, reconnu privilégié, des anciens combattants, entre le montant nominal de la pension et le coût moyen des denrées ; 2° Qu'un vœu soit formulé en faveur des anciens combattants pour la suppression de la retenue sur salaire au profit de la pension ; 3° Que dans une bref délai soient prises les mesures nécessaires pour assurer à tous les anciens combattants le bénéfice de la loi du 31 mars 1930, notamment en ce qui concerne le train de vie général de l'Etat.

D'autre part, M. Georges Bonnet a reçu, vendredi après-midi, le bureau de la Fédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre, qui lui a apporté le texte des vœux adoptés par la Confédération, le 30 juin dernier, approuvant la politique de non-intervention dans les affaires d'Espagne.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX. COTONS. LIVERPOOL, 1er juillet. Importations : 5,275 balles ; Américain : balise 1/2 ; Brésilien : balise 1 ; Egyptien : balise 2 ; Upper, balise 2.

CHANGES A L'ETRANGER. Londres. — Sur Paris, 177.88 ; sur Bruxelles, 224.27 ; esc. hors banque, 0/16 ; prêt à court terme, 0/5/2.

LE 5e CONGRES NATIONAL DE L'ARTISANAT. La Fédération des artisans du Nord, 114, rue de l'Hôpital-Auxillieux, à Lille, nous communique :

Le 5e Congrès artisanal national du Comité d'urgence et d'action de France vient d'avoir lieu à Grenoble, du 17 au 20 juin 1938. M. Dymont et Debrux ont présidé et le Congrès a été très important. M. Dymont a prononcé un discours de circonstance, qui a été très applaudi.

Le Congrès a été très intéressant, notamment par l'appréhension artisanal, dont le principe fondamental posé par la loi de mai 1927 fait que l'apprentissage des métiers artisanaux ne sera plus libre, mais un contrat soumis à certaines conditions, notamment à l'égard de l'apprentissage et pour posséder le droit d'exercer.

Un rapport très documenté sur la protection de la main-d'œuvre artisanale fut adopté, permettant la reconnaissance des tarifs, cours professionnels, répression du travail forcé, l'institution de tribunaux de métiers, etc.

De plus, les bases fondamentales du mécanisme de l'extension des allocations familiales furent adoptées, notamment pour l'interdiction de l'emploi d'adultes de moins de 16 ans, la suppression de la taxe de 2,50 % pour tous les ressortissants des Chambres de métiers ; la réduction d'une année d'imposition pour les artisans, etc.

Le Congrès obtint un grand succès, et fut très apprécié par le monde artisanal.

Le Congrès obtint un grand succès, et fut très apprécié par le monde artisanal.